

Il a dit que le gouvernement ne devrait pas se lancer dans des entreprises spéculatrices de mise en valeur des ressources naturelles. Il avait l'appui de nul autre que le premier ministre de la province, M. T. C. Douglas, qui a fait une déclaration dans le même style. Aucun gouvernement dont il serait le chef, a-t-il affirmé, n'exproprierait ni ne prendrait à son compte des sociétés de gaz et de pétrole se consacrant à la mise en valeur des ressources naturelles. Ces déclarations ont paru dans les revues de l'industrie du pétrole de l'Ouest canadien pour signifier que le chef de notre gouvernement, en Saskatchewan, garantissait que ces grandes entreprises spéculatrices exploitant nos ressources naturelles n'avaient à craindre aucune intervention, ni socialisme ni expropriation.

M. Ellis: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui.

M. Ellis: N'est-il pas exact que tous les pipe-lines de la Saskatchewan appartiennent à l'État?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable représentant de Regina fait là une remarque très profonde.

M. Ellis: Je me demandais seulement si vous le saviez.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je consigne simplement au compte rendu quelles sont les déclarations des chefs de gouvernement de cette province. Voici que les membres de la CCF à la Chambre répudient les dirigeants de cette province. Ils préconisent un programme qui entraîne l'expropriation d'une société.

M. Coldwell: Que nous avons payée. Nous avons fourni tout le capital.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): A laquelle le Parlement a participé au début. Je passe maintenant à un autre point. Nous avons constaté en Saskatchewan que nous devons collaborer avec les gens qui apportent des capitaux en vue de spéculer. Nous avons constaté que c'est une excellente chose. A l'heure actuelle l'Alberta touche les trois cinquièmes du montant que rapporte le commerce du pétrole et du gaz. Les documents publics de la province de la Saskatchewan révèlent que de 40 à 60 p. 100 de toutes les sommes provenant du commerce du pétrole et du gaz dans cette province vont au Trésor de la Saskatchewan. Nous de l'Ouest savons que les Canadiens auront la plus grande part de cette grande industrie du pétrole et du gaz et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle se développe sur une solide base économique.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

Ceci m'amène à la question de la commission royale, aux discours prononcés ici aujourd'hui et au fait qu'on s'est abstenu de traiter le problème essentiel posé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Macdonald). En lisant l'alinéa d), l'alinéa en litige, voici ce qu'on y trouve:

d) La question de savoir si à cause de ses relations spéciales avec la société de la Couronne *Northern Ontario Pipeline* et de la nature de son financement et sa direction, il ne faudrait pas envisager des mesures spéciales à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines, Limited*, afin de protéger les intérêts des producteurs ou consommateurs de gaz du Canada;

Il était depuis longtemps devenu évident dans l'Ouest du Canada que de fortes pressions s'exerçaient sur les producteurs de gaz de nos provinces de l'Ouest, en Alberta en particulier. Nous avons entendu parler d'une société appelée *Trans-Canada Pipe Lines* qui allait venir offrir à nos producteurs 10c. du mille sur le champ. J'ai élevé la voix à ce sujet dans l'Ouest bien avant que tout député cécéliste se fasse entendre. Depuis sept ans, j'essaie de tenir la population de la Saskatchewan au courant des risques que nous prenons des pressions ainsi exercées sur les producteurs, car je savais que les producteurs de gaz et de pétrole de l'Ouest, c'était nous-mêmes. Nous sommes propriétaires d'une part de 40 à 60 p. 100. En leur nom, j'ai combattu sans relâche en faveur de l'établissement au Canada, d'un organisme quelconque de réglementation des tarifs, d'un organisme qui aurait son mot à dire dans l'établissement des tarifs versés aux producteurs et de ceux qui pourraient exiger les pipe-lines qui transportent ce produit jusqu'aux consommateurs. Au sein de cette industrie, il existe une communauté d'intérêts entre les producteurs de l'Ouest et les consommateurs de l'Est puisque l'industrie du gaz est une industrie à coût fixe. Si nous pouvons obtenir des contrats fermes dans l'Est, nous pourrions réduire le prix aux consommateurs et en même temps accorder davantage aux producteurs.

Que la société *Trans-Canada* ne puisse obtenir de nouveaux contrats à un prix accru de 12c. parce que tous ceux qui sont au courant de la situation économique de l'Ouest savent que le prix de production s'établit entre 14c. et 18c. à la source même d'approvisionnement, confirme l'entière exactitude de mes affirmations à propos des prix.

En quoi cela se rattache-t-il à la question que nous débattons en ce moment? Personne au Canada, en ce moment, ne peut dire quel est notre excédent de gaz ni établir quels sont les tarifs qu'il faudrait verser à une société qui transporte ce gaz d'une partie du Canada à une autre. Personne, assurément, n'est en